

Initiatives ministérielles

tres projets en Chambre traitent exactement du même problème. Il y avait un problème qui existait entre les États-Unis et le Canada; la perception des impôts n'était pas harmonisée, les droits de succession n'étaient pas harmonisés.

• (1635)

On a trouvé le moyen, entre deux pays souverains, de discuter et de s'entendre pour changer nos lois, pour les harmoniser et faire en sorte que le projet de loi C-9 favorise les citoyens d'un pays comme ceux de l'autre.

Alors ce que j'ai essayé de démontrer à cette honorable Chambre par des exemples, c'est que, dans d'autres domaines, ce serait aussi possible. Je sais bien que mes collègues d'en face n'aiment pas cela quand on leur dit qu'il est possible que le partenariat soit un succès, c'est un mot qu'ils ne peuvent pas entendre beaucoup ces temps-ci. Ils ne veulent en entendre parler qu'avec d'autres pays. Mais quand le Québec sera un pays, ils en entendront parler encore plus, et on pense qu'ils seront d'accord à ce moment-là pour s'asseoir à table.

De toute façon, qu'on aime nous entendre en parler ou pas, il s'agit là d'une décision qui appartient seule aux Québécois. Et comme les Québécois, par l'intermédiaire des députés qui les représentent aujourd'hui en cette Chambre sont d'accord pour appuyer le gouvernement sur le projet de loi S-9, demain matin, les Québécois seront encore d'accord pour appuyer leurs représentants au gouvernement du Québec pour leur demander d'offrir un partenariat respectueux de nos voisins du reste du Canada, d'offrir un partenariat qui sera à l'avantage des deux, d'offrir un partenariat qui deviendra la seule solution à nos problèmes communs.

[Traduction]

Le vice-président: J'ai le devoir de faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Davenport—Les changements climatiques.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, en deux ans, je n'ai jamais vu la Chambre prendre tant de temps à adopter un projet de loi auquel les trois partis sont favorables. Nous tenons un débat sur un projet de loi que tous les partis appuient.

Cependant, il y a une ou deux petites choses qui, à mon avis, méritent d'être clarifiées à l'étape de la troisième lecture. Comme tout le monde le sait à la Chambre, et au profit des contribuables qui suivent le débat et qui voient comment un projet de loi du Sénat est étudié à la Chambre des communes, il y a quelques points qui prêtent à confusion.

Le député néo-démocrate de Kamloops et le député libéral de Gander—Grand Falls ont soulevé quelques questions sur certaines dispositions précises du projet de loi qui ont embrouillé les Canadiens. Nous devons maintenant expliquer pourquoi nous appuyons le projet de loi et pourquoi certains députés s'y opposent. Comme il n'y a que un ou deux députés dans ce dernier cas, il est plutôt regrettable que nous devions tenir ce débat.

Le projet de loi a été élaboré par les négociateurs des deux pays. L'entente a été signée le 31 août 1994, aussi ne saurait-on revenir sur son contenu. Essentiellement, ce que la Chambre des communes doit faire, c'est sanctionner cette entente, l'officialiser, ou peu importe.

Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances l'a déclaré, il élimine la double imposition, il met tout le monde sur le même pied et il réduit les retenues d'impôt sur les intérêts ainsi que les dividendes, les redevances et le reste. C'est un projet de loi qui vise à nous faire devenir et demeurer concurrentiels compte tenu du contexte mondial actuel. C'est pour ces raisons économiques et financières logiques que le Parti réformiste appuie le projet de loi.

Ce projet de loi a beaucoup d'aspects positifs et il créera de nombreuses possibilités d'investissements pour les Canadiens aux États-Unis, et vice-versa. Il s'agit d'un accord de réciprocité et tout ce que nous avons négocié pour le Canada aux États-Unis, les États-Unis l'obtiendront pour eux au Canada. Je rappelle à tous que, dans un accord de réciprocité, nous devons céder sur certains points pour gagner sur d'autres. La réciprocité, ça va dans les deux sens.

Je voudrais essayer de clarifier certaines choses pour le député de Kamloops. Mon bureau reçoit beaucoup d'appels téléphoniques au sujet de cette mesure législative, particulièrement au sujet du traitement des universités aux États-Unis et du fait que les Canadiens ont le droit de faire des dons de charité aux universités américaines. S'ils envoient leurs enfants dans ces établissements, cela devient une déduction admissible. Évidemment, conformément à l'idéologie du NPD, c'est une taxe pour les riches, et les riches doivent payer pour les gens qui, selon le NPD, ont besoin d'aide, au lieu que nous ayons un régime fiscal qui soit juste pour tout le monde aux deux extrémités de l'échelle.

• (1640)

Comme le député de Kamloops a soulevé la question et qu'on lui accorde un peu d'attention en Colombie-Britannique à cause de cela, je voudrais répondre à quelques-unes des questions posées par les gens qui téléphonent à nos bureaux et parler aussi de certains aspects précis du projet de loi. Je peux peut-être apporter des éclaircissements qui contribueront à dissiper la confusion.

Je dois admettre que je suis un peu frustré personnellement que nous ayons à tenir un débat à la Chambre des communes sur une mesure qui vient du Sénat, où tous les détails, toutes les justifications...

M. Mills (Broadview—Greenwood): Aimez-vous recevoir des instructions du Sénat?

M. Silye: Non. C'est que les détails de cette mesure ont été expliqués au Sénat. Les négociations ont été faites par des représentants des deux pays, et non pas par des sénateurs des deux pays, mais c'est au Sénat que cette mesure a été approuvée.

Ce que je veux dire, c'est que c'est frustrant que nous ayons maintenant à examiner les détails d'une entente déjà conclue.